

# Bulletin apicole n°79



Association pour le  
développement de  
l'apiculture en  
Bourgogne-Franche-Comté

16/07/2021

Semaine 28

Pas d'amélioration du côté des miellées malheureusement ... On fait le point.

Dans ce dernier bulletin, nous vous proposons un large résumé des études réalisées par le GPPR quant à la création d'un label régional pour le miel de BFC.

Il reste encore des places pour les formations de cet automne sur le nourrissage et la sélection. Inscrivez-vous ! Vous pouvez même nous indiquer vos besoins en formations.

L'ITSAP a fait un rappel sur l'étiquetage du miel de montagne.

Nous avons élucidé le mystère sur les abeilles à têtes de fleurs observées en début de printemps. Qu'en est-il ?

Le CNRS a réalisé une étude sur l'exposition des abeilles aux métaux lourds, en particulier au plomb. Ceci peut avoir de graves conséquences sur le comportement et le développement des abeilles.

Deux consultations publiques sont mises en place sur le plan pollinisateur et l'arrêté abeilles.

## SOMMAIRE

- ❖ Déroulé de la saison apicole
- ❖ Résultats d'études sur la marque régionale
- ❖ Les formations de cet automne
- ❖ L'étiquetage du miel de montagne
- ❖ Mystère résolu des abeilles à tête de fleur
- ❖ Pollution au plomb : quelles conséquences ?
- ❖ Plan pollinisateur et arrêté : consultations
- ❖ L'apiculture fait son cinéma

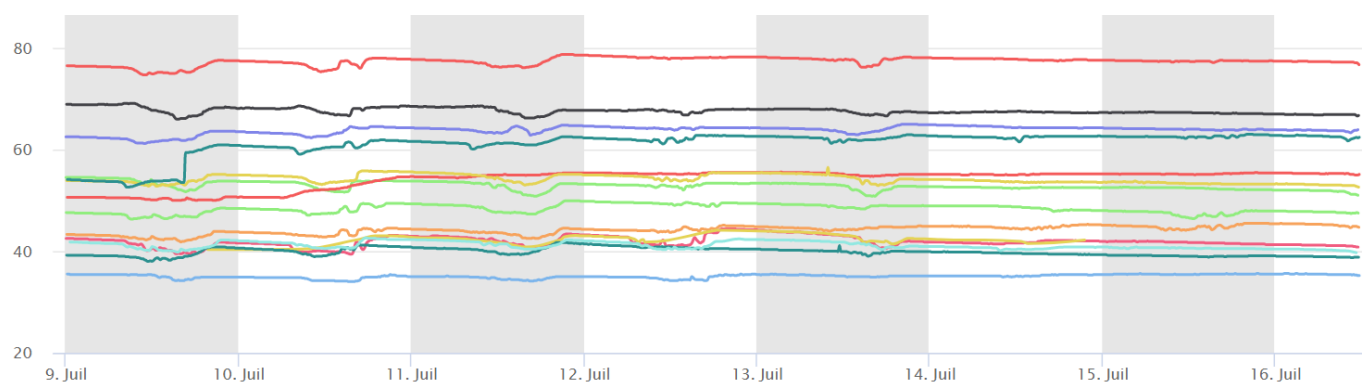


Bonne  
lecture !



## Déroulé de la saison apicole

Peu ou pas d'évolution des courbes de poids depuis ces derniers jours voire semaines.



Parmi les 20 balances Optibee de l'ADA, seules 13,3% d'entre elles présentent une activité moyenne et le reste des balances n'ont pas d'activité.

Les miellées de ronces et de tilleuls sont maigres voire nulles. Seuls quelques chanceux pourront faire un toutes fleurs d'été.

La météo s'améliore à partir de ce week-end, certains misent sur des petites miellées de tournesol et la fin des ronces sur certains secteurs. Quelques apiculteurs gardent espoir sur une éventuelle miellée de sapin tandis que d'autres pensent déjà à hiverner dès la fin du mois.

Cette saison est difficile pour tous les apiculteurs de la région et de France. Le réseau des ADAs met tout en œuvre pour interpeller les instances administratives et politiques pour aider les apiculteurs financièrement. L'ADA BFC a fait un courrier au ministère de l'agriculture pour solliciter les aides calamités agricoles et a contacté toutes les préfectures pour les appeler à soutenir toutes les exploitations apicoles et tout autre dispositif envisageable à mettre en place. Des enquêtes de terrains vont être réalisées par les DDT dans la Nièvre, dans le Doubs, et dans le Jura. Nous allons tout mettre en œuvre pour accompagner les apiculteurs dans les différentes épreuves qu'ils peuvent traverser.

33 personnes ont déjà répondu au questionnaire mais nous avons besoin d'un maximum d'informations pour continuer à appuyer vos demandes. Pour y répondre, cliquez [ICI](#).

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute.



## Résultats d'études sur la création d'une marque régionale en BFC

Le GPPR (« Gastronomie et production des produits régionaux ») a été mandaté pour réaliser différentes études sur la faisabilité d'une marque ou d'un label pour le miel de BFC.

Voici donc quelques résultats de ces études :

D'après l'étude réalisée auprès des consommateurs, le packaging et le prix sont des éléments importants à prendre en compte pour le miel. Les deux types de tendances de consommation du miel concerne **son lieu de production et ses parfums**. Le prix d'un pot de miel de 500g devra être compris entre 5 et 10€ et ce dans un pot verre.

L'échantillon obtenu regroupant toutes les générations se rejoignent sur deux éléments majeurs : **la création d'un label permettant de certifier le lieu de production et la mise en pot du miel, ainsi que l'identité de l'apiculteur sur le packaging du pot**. Cela permet de créer un lien entre l'acheteur et l'apiculteur, ce qui traduit l'aspect local attendu.

Cette étude a permis également de mettre en évidence le **besoin de communiquer sur la filière apicole et de sensibiliser les consommateurs** sur la différence entre un miel empoté en BFC et un miel produit et mis en pot en BFC afin de donner une vraie plus-value à la création du label.

Les enquêtes menées auprès des consommateurs et des producteurs conduisent à **préconiser la création d'un label régional pour le miel de BFC**.

Il faut un projet clair avec un cahier des charges établi et qui ne pénalise pas les apiculteurs. Le label doit bénéficier d'une grande crédibilité afin de rassurer les consommateurs.

La promotion du nouveau label doit se faire en respectant les valeurs auxquelles les producteurs associent leurs produits. À l'image de ces valeurs, la communication doit appuyer sur la **qualité du produit**, sur le fait qu'il s'agit d'un **produit naturel respectueux de l'environnement** et surtout, qu'il est produit de manière **locale**.

**Les apiculteurs sont globalement enthousiastes à la création d'un label régional** qui leur permettrait de certifier aux consommateurs la provenance de leur produit. Cela répondrait à un réel besoin des consommateurs qui veulent consommer des produits locaux.





Le GPPR a fourni une récente étude supplémentaire : le benchmark. Cette étude a permis d'en savoir plus sur les marques de miels existantes en France pour pouvoir s'en inspirer. Il existe :

- Miel d'Alsace IGP
- Miel de Corse - Mele di Corsica AOP
- Miel de Provence IGP
- Miel de Sapin des Vosges AOP

Les quatre miels français sous signe officiel de qualité bénéficient tous **d'une ou plusieurs plateformes de communication groupées (site internet et réseaux sociaux)**. Sur les sites internet, on retrouve une carte des producteurs, l'histoire des produits ou encore des informations sur la qualité des miels (contrôles effectués par des laboratoires indépendants).

Ces labels organisent également chaque année **des événements types « fête du miel »** qui accueillent de nombreux visiteurs leur permettant de promouvoir ces marques et de communiquer sur l'apiculture auprès du grand public.

Voici un résumé **des forces/faiblesses et des opportunités/menaces** à la création d'une marque régionale pour les miels de BFC :

Strengths	Weaknesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie des apiculteurs est prête et motivée par l'idée de créer une marque de miel régionale</li> <li>• Les apiculteurs enthousiastes pour la marque sont prêts à soumettre leurs produits à des tests pour certifier leur origine</li> <li>• Les producteurs sont réunis au sein de l'ADA BFC, un collectif est déjà en place</li> <li>• Des miels de qualité en BFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de signe officiel de qualité pour le miel de BFC (sauf quelques producteurs en miel de sapin des Vosges)</li> <li>• Tous les apiculteurs ne vont pas directement adhérer au projet</li> <li>• Le site et les réseaux sociaux devront être alimentés régulièrement</li> <li>• La région est très vaste pour une seule marque</li> <li>• La création de la marque doit être soumise aux votes lors d'une AG de l'ADA BFC</li> </ul>
Opportunities	Threats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consommateurs désirent acheter du miel certifié par une marque régionale</li> <li>• Un site internet commun et une communication liée permet une meilleure visibilité pour les apiculteurs</li> <li>• Un événement tel que la fête du miel intéresserait les producteurs</li> <li>• Les consommateurs sont peu informés sur les méthodes de fabrication du miel</li> <li>• Les fêtes du miel sont des événements qui attirent les consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refus de financement de la région si elle lance en parallèle sa marque régionale</li> <li>• Manque de moyens financier pour la communication</li> <li>• L'aspect législatif peut poser problème</li> <li>• Prix des miels trop élevés pour les consommateurs de GMS</li> </ul>

A la suite de ces éléments d'informations, l'ADA BFC a besoin de l'avis de ses apiculteurs adhérents afin de savoir si vous êtes favorables ou non à cette marque régionale. **Nous vous proposons de répondre au sondage qui ne vous prendra qu'une minute en cliquant [ICI](#).**



# Les formations de cet automne : il reste des places !

## *Nutrition et stratégies de nourrissage : 8 novembre 2021 (reste 5 places)*

### Objectifs :

- ❖ Connaître les besoins nutritionnels fondamentaux de l'abeille
- ❖ Comprendre les liens de causalité entre environnement, nutrition et santé
- ❖ Savoir comment choisir un substitut nutritionnel ou un complément alimentaire

## *Les apports de la sélection en apiculture : 9 et 10 novembre 2021 (reste 3 places)*

### Objectifs :

- ❖ Comprendre comment organiser un plan de sélection génétique
- ❖ Définir ses propres objectifs de sélection et sa feuille de route
- ❖ Maîtriser les étapes et le calendrier de contrôle des fécondations
- ❖ Savoir comment tester ses colonies en fonction de ses critères de sélection

Ces deux formations seront réalisées avec APINOV et sont financées par les fonds VIVEA. Les lieux de formation sont encore à déterminer.

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre des inscriptions.

## *Autres formations ou journées techniques*

Les journées techniques se construisent en fonction de vos demandes. Il est donc important, si vous avez des besoins d'en faire part. Les **thématiques suivantes** ont été demandées :

- ❖ Cristallisation du miel (**un adhérent est déjà intéressé**)
- ❖ Production de produits diversifiés (confiserie, pâtisserie)
- ❖ Préparation et conservation des mâles
- ❖ Technique de conservation des souches...

**Si ces thématiques vous intéressent, ou si vous avez d'autres besoins, merci de nous en faire part pour que l'on puisse organiser cela. Vos retours permettent de valider la faisabilité de telles journées.**



## L'étiquetage du miel de montagne

La mention « produit de montagne » émanant des institutions européennes que l'on peut utiliser depuis 2013 permet d'identifier, grâce à l'étiquette des denrées alimentaires, celles qui sont produites en zone de montagne. Les apiculteurs peuvent l'utiliser afin de valoriser leur production de miel de montagne en respectant toutefois certains critères précis.



### *Facultative mais utile pour valoriser les productions*

Cette mention « Produit de montagne » a été introduite en 2012 dans un règlement relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, [le règlement \(UE\) n° 1151/2012, qui est entré en application début janvier 2013.](#)

Depuis l'application de ce règlement, la réglementation française « montagne » (RTN – Règlement technique national « montagne ») est caduque et les autorisations d'utilisation de la mention « montagne » délivrées précédemment dans ce cadre ne sont plus valables. Cette mention devenue facultative a pour objectif de mettre en évidence les productions issues de zones de montagne.

### *Quels critères à respecter pour en bénéficier ?*

Pour être en mesure d'utiliser cette mention « Produit de montagne » sur les produits de l'apiculture, les abeilles doivent avoir recueilli le nectar et le pollen exclusivement dans des zones de montagne. Afin de savoir s'il est en zone « montagne », un apiculteur peut consulter la base de données de l'observatoire des territoires : [consultez ici.](#)

C'est la référence à prendre en compte pour déterminer si une commune est classée ou non en zone de montagne, en l'occurrence au titre du zonage agriculture (Source : Agence nationale de cohésion des territoires). Dès lors que cette seule condition d'application est respectée, un apiculteur peut utiliser cette mention. Le fait que le site d'extraction du miel et de mise en emballage soit éventuellement situé en dehors de la zone de montagne n'a pas d'incidence sur son obtention.

Les opérateurs n'ont aucune démarche à effectuer (ni demande d'agrément, ni obligation déclarative) pour pouvoir faire usage de cette mention, en dehors du respect des conditions définies ci-dessus.

En cas de contrôle, il appartient à l'apiculteur de prouver, à l'aide de son outil de traçabilité, le cahier de miellerie, que ses ruches étaient en zone de montagne au moment de la miellée.

### *Quelles conséquences en termes d'étiquetage ?*

Les opérateurs qui souhaitent bénéficier de cette mention doivent faire figurer, sur l'étiquetage des produits et leur publicité, la mention complète « Produit de montagne ». Pour le miel, il est possible d'ajouter sur l'étiquette la mention « Miel de montagne », sous réserve que celle de « Produit de montagne » soit effectivement inscrite, de manière lisible, sur celle-ci.

Pour plus d'informations, contactez Cécile Ferrus : [cecile.ferrus@itsap.fr](mailto:cecile.ferrus@itsap.fr)





## Mystère résolu des abeilles à tête de fleur

Dans un bulletin précédent, nous vous parlions d'une abeille dite « tête de fleur » qu'un adhérent a observé au printemps.



Figure 1 : pollinies observées par un adhérent à la loupe binoculaire

Après quelques recherches et discussions, il s'avère que ces « fleurs » sont en réalité **des pollinies**. Mais qu'est-ce que c'est ?

Les pollinies, ou masses polliniques, sont un regroupement de pollens présentes spécifiquement chez les orchidées et se collent sur la tête des insectes pollinisateurs lors du butinage. Cela n'a donc pas d'incidence sur la santé des abeilles !



Pollinies



# Pollution au plomb : quelles conséquences pour les abeilles ?

Depuis une trentaine d'années, les produits agrochimiques ont été identifiés comme des causes importantes du déclin des pollinisateurs. Cependant, les impacts d'autres polluants également très répandus, comme les métaux lourds, ont reçu beaucoup moins d'attention. Ces composés métalliques sont naturellement présents dans l'environnement mais leur utilisation dans l'industrie, l'agriculture et les applications domestiques ont considérablement élevé leurs concentrations dans le sol, l'eau, l'atmosphère et les plantes. Le plomb est particulièrement préoccupant à l'échelle mondiale et soulève de nombreuses questions de santé publique liées au saturnisme et certains cancers. Malgré l'omniprésence des métaux lourds dans l'environnement, nous ne connaissons rien (ou presque) de leurs effets sur les insectes pollinisateurs.

Pour tester ces effets potentiels, les chercheurs du CNRS ont nourri des ruches d'abeilles domestiques avec du nectar contenant du plomb à des concentrations faibles (inférieures aux seuils réglementaires européens pour l'environnement) pendant 10 semaines.

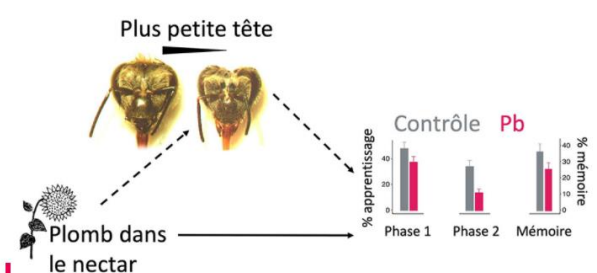
Les abeilles exposées à la plus élevée de ces concentrations ont montré **une perte de mémoire, mais surtout un manque de flexibilité dans leur capacité à apprendre des odeurs**. Ces apprentissages sont essentiels pour butiner et s'adapter aux variations de floraison au cours de la saison. En apprenant les odeurs florales, les abeilles peuvent négliger certaines fleurs quand elles cessent de produire du nectar et du pollen, et, à l'inverse, privilégier d'autres fleurs quand leur production de nectar commence. Lorsque cette flexibilité cognitive est défaillante, l'approvisionnement de la ruche, et donc sa survie, est compromise.

Les scientifiques ont également constaté que les abeilles ayant ingéré du plomb pendant leur développement étaient **plus petites** que les abeilles contrôles. Ces abeilles plus petites, ont des têtes plus petites, et des performances d'apprentissage également réduites, ce qui **suggère un effet du plomb sur le développement cérébral**.

Ainsi, une exposition continue à des faibles doses de plomb est susceptible **d'altérer le comportement et le développement des abeilles, impactant potentiellement la survie des colonies et leur capacité à assurer une pollinisation efficace**. Plus globalement, notre étude soulève l'urgence d'une meilleure évaluation de la contribution des métaux lourds au déclin généralisé des insectes pour préserver les services écosystémiques.

**Pour en savoir plus :** [Chronic exposure to trace lead impairs honey bee learning.](#)

Monchanin C, Blanc-Brude A, Drujont E, Negahi MM, Pasquaretta C, Silvestre J, Baqué D, Elger A, Barron AB, Devaud JM, Lihoreau M. *Ecotoxicol Environ Saf.* 2021 Apr 1;212:112008. doi: 10.1016/j.ecoenv.2021.112008.



© Coline Monchanin

Figure : L'ingestion de plomb dans le nectar réduit les capacités d'apprentissage des abeilles et perturbe leur développement.





## Plan pollinisateur et arrêté abeille : consultations publiques

Le gouvernement a ouvert une consultation publique sur le **plan national en faveur des insectes pollinisateurs** (abeilles domestiques et sauvages, bourdons, papillons, mouches...) et de la pollinisation.

Le réseau ADAs et ITSAP a été sollicité dans le cadre de l'élaboration de ce plan. La consultation est désormais ouverte au public, aux apiculteurs de s'en saisir !

Elle prendra fin le 20 juillet 2021, pour participez à la consultation en cliquant [ICI](#).

Le gouvernement a également ouvert une consultation publique sur le **projet d'arrêté relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**.

Elle prendra fin le 20 juillet 2021, pour participez à la consultation cliquez [ICI](#).

## L'apiculture fait son cinéma !

Les producteurs de Rue de la Sardine réalisent un court métrage de fiction nommé Amer Nectar de Merlin Moret dont voici le résumé : Ernest, 45 ans, est apiculteur. Il mène une vie solitaire et consacre son temps à ses ruches et à la promotion de ses produits étoilés. Alors que le printemps arrive, il découvre que son rucher est infecté par une bactérie. Il va tout faire pour le sauver.



Ils sont à la recherche de décors autour de ruchers en Bourgogne-Franche-Comté. Pour l'un des ruchers, ils cherchent : « un terrain plat entouré d'arbres/champ/fleurs avec éventuellement une vue sur une vallée et un petit cabanon où le personnage peut éventuellement bricoler. ». Pour le 2<sup>ème</sup>, ils cherchent « un rucher dans un vallon/flanc de colline dans un paysage montagneux ou forestier.

Si vous êtes intéressés et souhaitez proposer votre rucher pour une séquence, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions échanger les coordonnées avec les producteurs.